

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

AVIS DE PROMULGATION

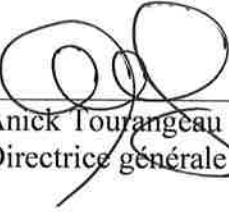
Est par les présentes donné par le soussigné ce qui suit:

QUE lors de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Plaisance tenue le 7 septembre 2021, a adopté le règlement intitulé :

Règlement #455-21 sur la régie interne des séances du conseil municipal

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi le 7 septembre 2021 et est disponible au Service du greffe pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville sis au 275, rue Principale, Plaisance (Québec).

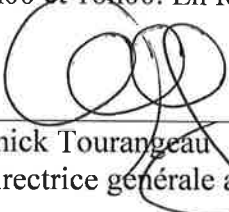
Donné à Plaisance ce 23^e jour du mois de septembre deux mille vingt-et-un (2021).



Anick Tourangeau
Directrice générale adjointe/Secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Anick Tourangeau, Directrice générale adjointe/Secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Plaisance, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 23 septembre 2021, entre 8h00 et 16h00. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23^e jour du mois de septembre 2021.



Anick Tourangeau
Directrice générale adjointe/Secrétaire-trésorière adjointe